



LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018 à 20 heures
COMPTE RENDU AFFICHAGE
Séance du Conseil Municipal

Le conseil municipal, convoqué le **mardi 11 décembre 2018**, s'est réuni le **lundi 17 décembre 2018 à 20 heures** sous la présidence de M. Pierre **GUITTON**, Maire, à la Mairie de Saint-Méen-le-Grand,

PRÉSENTS.ES :

M. Pierre **GUITTON**, Maire, Mme Annette **LELU**, M. Philippe **CHEVREL**, M. Michel **GLOTIN**,
Mme Catherine **LE DUC**, M. Michel **ROUVRAIS**, M. Philippe **CARISSAN**, Adjoint au Maire,
M. Claude **VILLAUME**, conseiller municipal délégué,
Mme Odile **CHEMIN-VAUGON**, Mme Béatrice **MOREL**, M. Didier **VITRE**, M Yves **RIO**, M. Christian **DENIEL**,
Mme Jocelyne **DELACOUR**, Mme Marie-Thérèse **OLIVIER**, Mme Cécily **CHEVALIER**, Conseillers Municipaux.

ABSENTS.ES. REPRÉSENTÉS.ES :

Mme Céline **ROUVRAY-GABOREL** a donné procuration à Mme Catherine **LE DUC**,
Mme Anne **DIVET** a donné procuration à Mme Annette **LELU**,
Mme Laurence **FLEURY** a donné procuration à M. Christian **DENIEL**
M. Robert **CHEVALIER** a donné procuration à M. Philippe **CHEVREL**
M. Pierre **PAYOU** a donné procuration à M. Philippe **CARISSAN**
M. Olivier **RICHEZ** a donné procuration à Mme Marie-Thérèse **OLIVIER**

ABSENTS.ES EXCUSÉS.ES :

Mme Élisabeth **AUBRY**, Mme Françoise **BEKONO**, Mme Marie-Hélène **LE PAPE**,
Mme Valérie **BOISGERAULT**, M. Mario **GAPAIS**

M. Christian **DENIEL** a été désigné secrétaire de séance.

Séance ouverte à **20h10** - Séance close à **21h20**

ORDRE DU JOUR

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2018/107-1

Élection d'un nouveau membre suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres dans le cadre de la passation des marchés publics.

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2018/108-2

Régularisation délibération concernant l'emprise rue du Général Lemoine – affaire GAGNET/GRASLAND (emprise pour réaliser un trottoir – domaine public de la commune).

Dossier présenté par M. Philippe CHEVREL, adjoint au Maire

Délibération n° 2018/109-3

Approbation de l'avenant n° 7 au contrat d'affermage concernant la délégation du service public d'assainissement collectif (station d'épuration « Le Puisard ») passé avec la société SUEZ EAU France (anciennement Nantaise des Eaux).

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2018/110-4

Autorisation dépenses investissement avant le vote du budget principal de la commune de l'exercice 2019.

Dossier présenté par M. Philippe CHEVREL, adjoint au Maire

Délibération n° 2018/111-5

Autorisation dépenses investissement avant le vote du budget du service public assainissement (S.P.A.C.) de l'exercice 2019.



Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2018/112-6

Approbation de la convention d'objectifs et de partenariat pour le fonctionnement du service accueil de loisirs pour les « mercredis » et les « vacances scolaires » à compter du 1^{er} janvier 2019 conclue entre la commune, les communes partenaires, la Fédération Départementale Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine (F.D.F.R. 35) et l'association locale Familles Rurales.

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2018/113-7

Validation du budget prévisionnel de l'année 2019 relatif au fonctionnement du service accueil de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires présenté par la Fédération Départementale Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine (F.D.F.R. 35).

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire, Mme Catherine LE DUC, adjointe au Maire et M. Claude VILLAUME, conseiller municipal délégué

Délibération n° 2018/114-8

Validation du projet d'établissement 2018/2020 de la médiathèque municipale et projet d'aménagement (fonctionnement, horaires, demandes de subventions).

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire et M. Philippe CARISSAN, adjoint au Maire

Délibération n° 2018/115-9

Validation du lancement d'une étude de revitalisation du centre-bourg mission confiée au Cabinet ALTÉRÉO et demandes de subventions.

Dossier présenté par M. Philippe CHEVREL, adjoint au Maire

Délibération n° 2018/116-10

Retrait du groupement de commandes de fourniture d'électricité porté par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) et du groupement de commandes d'énergie (gaz) porté par le SDE 22 et adhésion au groupement de commandes de fourniture d'énergie créé par le SDE 35.

Dossier complémentaire inscrit lors de la séance du lundi 17 décembre 2018.

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2018/117-11

Décision modificative n° 6 au budget de la commune de l'exercice 2018 et versement subvention complémentaire pour le Téléthon 2018.

Questions diverses.

→ **Séance publique (6 personnes dans l'assistance).**

→ **Quorum atteint.**

→ **Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 3 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.**

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2018/107-1

Élection d'un nouveau membre suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres dans le cadre de la passation des marchés publics.

VU le procès-verbal du résultat des élections des conseillers municipaux et des conseillers communautaires du 23 mars 2014,

VU le procès-verbal du 29 mars 2014 installant le nouveau conseil municipal et portant sur l'élection du maire et des adjoints,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,



VU le Code des Marchés Publics,

VU le décès de M. Maurice **THÉAUD**, conseiller municipal et adjoint au Maire le 28 avril 2016,

VU la délibération n° 2014/58-7 du 7 avril 2014 élisant les membres titulaires et suppléants constituant la commission d'appel d'offres (C.A.O.) dans le cadre de la passation des marchés publics,

VU les délibérations du 17 mai 2016 installant M. Pierre **PAYOU**, en qualité de conseiller municipal et élisant M. Philippe **CARISSAN**, en qualité de 8^{ème} adjoint au Maire,

VU le courrier du 30 août 2018 de M. Anthony **SAULOUP**, présentant sa démission par obligations professionnelles de ses fonctions de conseiller municipal installé au sein du Conseil Municipal depuis le 12 mai 2014 et membre suppléant de la commission d'Appel d'Offres ainsi que le courrier du Maire du 4 septembre 2018 acceptant cette démission,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'élire un nouveau membre suppléant pour constituer la nouvelle commission d'appel d'offres,

RAPPEL : membres élus - M. Pierre GUITTON, Président de la C.A.O. (nouvelle C.A.O. depuis le 27 juin 2016)

Membres titulaires	Membres suppléants
1 - M. Philippe CHEVREL	1 - Mme Annette LELU
2 - M. Claude VILLAUME	2 - Mme Odile CHEMIN-VAUGON
3 - M. Michel GLOTIN	3 - M. Yves RIO
4 - M. Didier VITRE	4 - Mme Jocelyne DELACOUR
5 - Mme Marie-Thérèse OLIVIER	M. Anthony SAULOUP

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

DE FIXER le nombre à 5 membres titulaires et à 5 membres suppléants au sein du Conseil Municipal habilités à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres conformément à la réglementation,

- **5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal**

- **le maire, M. Pierre GUITTON, est président de droit de la commission d'appel d'offres.**

DE PROCÉDER à l'élection d'un nouveau membre suppléant pour siéger au sein de Commission d'Appel d'Offres
choix de vote pour l'élection : **vote à main levée**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder « **au vote à main levée** » et donne les noms des 5 membres titulaires et 4 membres suppléants du Conseil Municipal élus le 27 juin 2016 et donne le nom du candidat pour siéger en qualité de membre suppléant en remplacement de M. Anthony **SAULOUP** au sein de Commission d'Appel d'Offres de Saint-Méen-le-Grand

candidat membre suppléant : M. Christian DENIEL

LE CONSEIL procède à l'élection d'un nouveau membre suppléant

élu au sein du Conseil Municipal habilités à siéger au sein de Commission d'Appel d'Offres de Saint-Méen-le-Grand

Résultat du vote à main levée :

- nombre de voix exprimées	22
- nombre d'abstentions	0
- nombre de voix contre	0
- majorité absolue	12

M. Christian **DENIEL est élu, à la majorité absolue, en qualité de nouveau membre suppléant** pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres de Saint-Méen-le-Grand dont le **Président** est M. Pierre **GUITTON, Maire.**

Membres élus - M. Pierre GUITTON, Président de la C.A.O. (nouvelle C.A.O. à compter du 17 décembre 2018)

Membres titulaires	Membres suppléants
1 - M. Philippe CHEVREL	1 - Mme Annette LELU
2 - M. Claude VILLAUME	2 - Mme Odile CHEMIN-VAUGON
3 - M. Michel GLOTIN	3 - M. Yves RIO
4 - M. Didier VITRE	4 - Mme Jocelyne DELACOUR
5 - Mme Marie-Thérèse OLIVIER	5 - M. Christian DENIEL – nouveau membre



Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2018/108-2

Régularisation délibération concernant l'emprise rue du Général Lemoine – affaire GAGNET/GRASLAND (emprise pour réaliser un trottoir – domaine public de la commune).

Monsieur le Maire rappelle le dossier concernant l'alignement réalisé sur le trottoir de la rue du Général Lemoine, **VU** le plan de division établi par le géomètre le 16 février 2015 concernant les emprises sur les terrains de M. et Mme GAGNET et de M. et Mme GRASLAND le long de la rue du Général Lemoine à Saint-Méen-le-Grand comme indiquées ci-après,

VU la délibération n° 2015/40-7 du 27 avril 2015 approuvant la régularisation, sans soulte, de l'emprise sur une partie des parcelles situées rue du Général Lemoine appartenant à M. et Mme GAGNET et M. et Mme André GRASLAND, sans soulte (pour alignement - emprise pour trottoir domaine public de la commune),

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de régulariser cette acquisition en enlevant le terme « sans soulte » suite à la demande du 27 novembre 2018 de l'étude de Maître Karine PATARD, notaire,

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER la régularisation de l'emprise – domaine public de la commune sur une partie des parcelles situées rue du Général Lemoine appartenant à M. et Mme GAGNET et M. et Mme André GRASLAND, pour un 1 € (un euro) (pour alignement emprise pour trottoir domaine public de la commune) :

- **M. et Mme GAGNET** – parcelle cadastrée section A N° 1073 de 661 m²
Emprise pour la commune de Saint-Méen-le-Grand : parcelles cadastrées section A N° 1074 de 30 m² et A N° 1075 de 55 m² soit un total de 85 m²
- **M. et Mme GRASLAND** – parcelle cadastrée section A n° 1078 de 450 m²
emprise pour la commune de Saint-Méen-le-Grand : parcelles cadastrées section A N° 1077 de 4 m² et A N° 1079 de 5 m² soit un total de 9 m²

DE RAPPELER que la commune prend en charge les frais de géomètre et les frais d'acte notarié,

DE CONFIER la rédaction de l'acte à Maître Karine PATARD, notaire,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit acte et tous les documents se rapportant à ce dossier,

Dossier présenté par M. Philippe CHEVREL, adjoint au Maire

Délibération n° 2018/109-3

Approbation de l'avenant n° 7 au contrat d'affermage concernant la délégation du service public d'assainissement collectif (station d'épuration « Le Puisard ») passé avec la société SUEZ EAU France (anciennement Nantaise des Eaux).

VU le contrat de délégation de service public (D.S.P.) conclu avec la Nantaise des Eaux depuis le 1^{er} janvier 2008 pour 12 ans soit jusqu'au 31 décembre 2019 pour assurer le service public d'assainissement collectif,

VU les avenants au contrat de délégation de service public (D.S.P.) conclu avec la Nantaise des Eaux n° 1 à n° 5 conclus depuis cette date,

VU la délibération n° 2018/37-7 du 2 mai 2018 approuvant l'avenant n° 6 au contrat de Délégation de Service Public d'Assainissement Collectif, avenant de transfert dudit contrat par la Nantaise des Eaux Services à Suez Eau France suite à une réorganisation interne, le transfert des activités métropolitaines de la Nantaise des Eaux Services à Suez Eau France dont elle est filiale a été fixé au 30 juin 2018,

VU les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration « Le Puisard »,

VU le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec la société Nouvelles Technologies Environnementales (N.T.E.) concernant le suivi de ce dossier,

VU les différents comptes rendus des membres de la commission « assainissement » relatifs à l'évolution des charges d'exploitation et du nouvel inventaire des équipements de la nouvelle station d'épuration « Le Puisard » qui sont à intégrer dans le contrat de D.S.P. par avenant au 1^{er} janvier 2019,



VU le projet d'avenant n° 7 au contrat d'affermage passé avec SUEZ EAU France concernant la délégation du service public d'assainissement collectif : prise en compte des travaux de construction (réhabilitation) de la nouvelle station d'épuration « Le Puisard » et de la révision de la rémunération du délégataire, à compter du 1^{er} janvier 2019,

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER l'avenant n° 7 au contrat d'affermage passé avec SUEZ EAU France concernant la délégation du service public d'assainissement collectif : prise en compte des travaux de construction (réhabilitation) de la nouvelle station d'épuration « Le Puisard » et de la révision de la rémunération du délégataire, à compter du 1^{er} janvier 2019,

D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 7 et tous les documents se rapportant à ce dossier,

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2018/110-4

Autorisation dépenses investissement avant le vote du budget principal de la commune de l'exercice 2019.

VU les articles L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 232-1 du Code des Juridictions Financières (alinéa 3) qui définissent les conditions de réalisation de dépenses d'équipement avant l'adoption du Budget Primitif de la Commune,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

CONSIDÉRANT le montant des dépenses d'investissement prévues sur l'exercice 2018, non compris les dépenses liées au remboursement de la dette ainsi que les opérations d'ordre, à hauteur de **4 248 386,10 €**, il est proposé d'autoriser le maire à engager, liquider et payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget de la commune de l'exercice 2019 à hauteur de **1 000 000,00 €**, réparties comme suit,

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'équipement avant l'adoption du Budget Primitif de la Commune de l'exercice 2019 dans la limite des dépenses fixées par le Conseil Municipal et de fixer le montant et l'affectation des crédits en section d'investissement conformément au tableau suivant,

Code Opération	Libellé Opération	Compte Budgétaire	Code Fonction	Libellé Compte	Autorisation de Dépenses 2019
Hors Opération	Hors Opération	202	020	Frais de réalisation de documents d'urbanisme et numérisation cadastre	5 000,00 €
Hors Opération	Hors Opération	2031	94	Frais d'études	28 000,00 €
Hors Opération	Hors Opération	2051	020	Concessions et droits similaires	15 000,00 €
064	ÉCLAIRAGE PUBLIC	2315	814	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €
081	VOIRIE	2315	822	Installations, matériel et outillage techniques	122 000,00 €



Code Opération	Libellé Opération	Compte Budgétaire	Code Fonction	Libellé Compte	Autorisation de Dépenses 2019
100	RÉHABILITATION DE LA SALLE LOUIS BESSEICHE	2313	411	Constructions	1 000,00 €
110	RÉNOVATION DU COSEC	2313	411	Constructions	20 000,00 €
130	CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE POLYVALENT	2313	251	Constructions	300 000,00 €
130	CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE POLYVALENT	2313	411	Constructions	300 000,00 €
201	ACQUISITION DE MATERIELS	2188	020	Autres immobilisations corporelles	30 000,00 €
203	ACQUISITIONS MATÉRIELS SERVICES TECHNIQUES	2188	020	Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €
231	TRAVAUX DANS LES BATIMENTS	2313	020	Constructions	50 000,00 €
231	TRAVAUX DANS LES BATIMENTS	2313	414	Constructions	28 000,00 €
239	CENTRE CULTUREL THÉODORE BOTREL	2188	314	Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €
241	TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX	2315	811	Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00 €
248	COMPLEXE SOCIO-CULTUREL	2183	020	Matériel de bureau et matériel informatique	30 000,00 €
257	ÉCOLE MATERNELLE	2188	64	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €
264	ÉCOLE PRIMAIRE	2188	64	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €
				TOTAL GÉNÉRAL	1 000 000,00 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant,

Dossier présenté par M. Philippe CHEVREL, adjoint au Maire,

Délibération n° 2018/111-5

Autorisation dépenses investissement avant le vote du budget du service public assainissement (S.P.A.C.) de l'exercice 2019.

VU les articles L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 232-1 du Code des Juridictions Financières (alinéa 3) qui définissent les conditions de réalisation de dépenses d'équipement avant l'adoption du Budget Primitif de la Commune,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les opérations d'ordre),

CONSIDÉRANT le montant des dépenses d'investissement prévues sur l'exercice 2018 du budget annexe de l'assainissement collectif de la commune, non compris les dépenses liées au remboursement de la dette ainsi que les opérations d'ordre, à hauteur de **1 882 496,24 €**, il est proposé d'autoriser le maire à engager, liquider et payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 à hauteur de **350 000,00 €**, réparties comme suit,



Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'équipement avant l'adoption du Budget Primitif du service public d'assainissement collectif de la Commune de l'exercice 2019 dans la limite des dépenses fixées par le Conseil Municipal et de fixer le montant et l'affectation des crédits en section d'investissement comme suit :

Code Opération	Libellé Opération	Compte Budgétaire	Libellé Compte	Autorisation de Dépenses 2019
12	RÉSEAUX CANALISATIONS	2315	Installations, matériel et outillage techniques	100 000,00 €
13	STATION DE LA LANDE FAUVEL	2315	Installations, matériel et outillage techniques	50 000,00 €
15	STATION LE PUISARD	2315	Installations, matériel et outillage techniques	200 000,00 €
			TOTAL GÉNÉRAL	350 000,00 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2018/112-6

Approbation de la convention d'objectifs et de partenariat pour le fonctionnement du service accueil de loisirs pour les « mercredis » et les « vacances scolaires » à compter du 1^{er} janvier 2019 conclue entre la commune, les communes partenaires, la Fédération Départementale Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine (F.D.F.R. 35) et l'association locale Familles Rurales.

VU la délibération n° 2015/111-6 du 15 décembre 2015 approuvant la convention d'objectifs et de partenariat signée pour le fonctionnement du service accueil de loisirs pour la période du 1^{er} septembre 2016, reconduite jusqu'au 31 décembre 2018, (*communes partenaires durant cette période : Saint-Méen-le-Grand, Saint-Onen-la-Chapelle, Le Crouais, Gaël, commune de Muël – en partie*),

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'objectifs et de partenariat conclue entre la commune de Saint-Méen-le-Grand, les communes partenaires, la Fédération Départementale Familles Rurales 35 (F.D.F.R. 35) et l'association locale Familles Rurales concernant la gestion du service accueil de loisirs à partir du 1^{er} janvier 2019 (fonctionnement du service accueil de loisirs pour les vacances scolaires et pour les mercredis),

Liste des communes partenaires : *Saint-Méen-le-Grand, Saint-Onen-la-Chapelle, Le Crouais, Gaël à compter de 2019.*

VU la demande de la commune de Le Crouais pour être partenaire pour le fonctionnement du service accueil de loisirs pour les « mercredis »,

VU le compte rendu du comité de pilotage du service accueil de loisirs du 12 décembre 2018,

VU le projet de convention d'objectifs et de partenariat conclue entre la commune de Saint-Méen-le-Grand, les communes partenaires, l'association locale Familles Rurales et la Fédération Départementale Familles Rurales 35 (F.D.F.R. 35) pour le fonctionnement du service accueil de loisirs, à compter du 1^{er} janvier 2019,

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention d'objectifs et de partenariat conclue commune de Saint-Méen-le-Grand, les communes partenaires, la Fédération Départementale Familles Rurales 35 (F.D.F.R. 35) et l'association locale Familles Rurales concernant le fonctionnement du service accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires), à compter du 1^{er} janvier 2019,

DE PRÉCISER que la convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2019 pour le fonctionnement de l'année 2019 (y compris les jours de vacances scolaires d'hiver selon le calendrier 2019/2020) et pourra être reconduite pour une année,



D'APPROUVER la mise à disposition des locaux par la commune de Saint-Méen-le-Grand à la Fédération départementale Familles Rurales 35, comprenant : l'Espace Les Dauphins situé au **1 ter rue Maurice** (la totalité du bâtiment), **le restaurant scolaire situé au 7 rue Maurice** (durant les jours d'ouverture du service accueil de loisirs), la salle de sieste, le hall et les toilettes de l'école maternelle publique « Le Petit Prince » situés 9 rue Maurice (« éventuellement selon les effectifs), les salles des sports du COSEC situées place du Stade, la salle Louis Besseiche située rue du Révérend Père Janvier (*pour les salles des sports : occupations ponctuelles après réservations obligatoires via le site de la commune de Saint-Méen-le-Grand durant les vacances scolaires*),
DE PRÉCISER que le bâtiment Espace « Les Dauphins » est occupé par les services de la commune pour les activités proposées lors de temps d'activités périscolaires (T.A.P.) depuis la rentrée 2014,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dossier,

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2018/113-7

Validation du budget prévisionnel de l'année 2019 relatif au fonctionnement du service accueil de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires présenté par la Fédération Départementale Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine (F.D.F.R. 35).

VU la délibération n° 2018/112-6 du 17 décembre 2018 approuvant la convention d'objectifs et de partenariat conclue entre la commune de Saint-Méen-le-Grand, l'association locale Familles Rurales et la Fédération Départementale Familles Rurales 35 (F.D.F.R. 35) et les communes partenaires pour le fonctionnement du service accueil de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires, pour un an, à compter du 1^{er} janvier 2019,

VU la délibération n° 2018/112-6 du 17 décembre 2018 approuvant la mise à disposition des locaux par la commune de Saint-Méen-le-Grand à la Fédération Départementale Familles Rurales 35, comprenant : l'Espace Les Dauphins situé au **1 ter rue Maurice** (la totalité du bâtiment), **le restaurant scolaire situé au 7 rue Maurice** (durant les jours d'ouverture du service accueil de loisirs), la salle de sieste, le hall et les toilettes de l'école maternelle publique « Le Petit Prince » situés 9 rue Maurice (« éventuellement selon les effectifs), les salles des sports du COSEC situées place du Stade, la salle Louis Besseiche située rue du Révérend Père Janvier (*pour les salles des sports : occupations ponctuelles après réservations obligatoires via le site de la commune de Saint-Méen-le-Grand durant les vacances scolaires*),

VU le compte-rendu de la réunion du groupe de pilotage « service accueil de loisirs » avec la F.D.F.R. 35 du 12 décembre 2018 proposant le budget prévisionnel de l'année 2019,

VU le projet de budget prévisionnel pour l'année 2019 comprenant le coût global pour le fonctionnement du service durant les vacances scolaires et durant les mercredis,

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

DE VALIDER le budget prévisionnel du service accueil de loisirs pour la commune de Saint-Méen-le-Grand pour l'année 2019 présenté par la F.D.F.R. 35 détaillé ci-après :

- **BP prévisionnel 2019 : coût pour Saint-Méen-le-Grand** – total bloc 1 et bloc 2 **45 642 €**
base prévisionnelle 2019 Saint-Méen-le-Grand : 2 075 journées/enfant
(*budget prévisionnel total 2019 : 70 212 € avec les communes partenaires et autres communes*)

DE PRÉCISER que des acomptes sont versés par la commune à la F.D.F.R. 35 au vu du budget prévisionnel 2019 au cours de l'année et qu'une régularisation est faite lors du bilan réel,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire, Mme Catherine LE DUC, adjointe au Maire et M. Claude VILLAUME, conseiller municipal délégué

Délibération n° 2018/114-8

Validation du projet d'établissement 2018/2020 de la médiathèque municipale et projet d'aménagement (fonctionnement, horaires, demandes de subventions).

VU le projet d'établissement 2018/2020 de la médiathèque municipale mené en concertation avec les services du Département 35,

VU les compte rendus des différentes réunions du comité de pilotage proposant notamment un nouvel aménagement de l'espace, d'élargir les horaires d'ouverture aux abonnés,



VU les propositions des membres de la commission des finances et des travaux du 6 décembre 2018 concernant ce projet,

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

DE VALIDER le projet d'établissement 2018/2020 de la médiathèque municipale comprenant notamment :

- Dossier : projet d'établissement pour 2018/2020 comprenant notamment le devis des acquisitions des divers mobiliers
- Validation d'un budget maximal de : 20 000 € en prévoyant des travaux en régie pour la peinture et la réfection du sol de la médiathèque (qui a 20 ans)
- Amplitude horaire d'ouverture au public : validation ouverture au public 19 heures par semaine soit 3 heures de plus qu'actuellement
- Personnel : augmentation du temps de travail d'un agent - passage à temps complet soit 35 h/hebdomadaire à compter du 1^{er} mars 2019 (actuellement : agent à temps non complet 30h/35h) (à noter : un avis est à solliciter auprès de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion administrative 35).

DE SOLLICITER les subventions auprès des différents organismes dans le cadre de ce projet,

DE S'ENGAGER à inscrire le montant de ce projet dans le budget de l'exercice 2019 ainsi que les crédits concernant le personnel,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire et M. Philippe CARISSAN, adjoint au Maire

Délibération n° 2018/115-9

Validation du lancement d'une étude de revitalisation du centre-bourg mission confiée au Cabinet ALTÉREO et demandes de subventions.

VU le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune en cours d'élaboration,

CONSIDÉRANT que dans le cadre des documents du P.L.U., du Programme Local d'Habitat (P.L.H.) et le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), plusieurs orientations se dégagent et notamment le cadre de vie, l'activité économique, l'habitat,

CONSIDÉRANT que le lancement d'une étude de revitalisation du centre-bourg permettra de développer, de hiérarchiser et de répondre aux orientations du projet,

VU la proposition du cabinet ALTEREO pour réaliser cette étude spécifique,

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

DE VALIDER le lancement d'une étude de revitalisation du centre-bourg,

DE CONFIER la réalisation de l'étude au Cabinet ALTÉREO pour un montant de **27 540 € T.T.C.**,

DE SOLLICITER les subventions auprès des différents organismes dans le cadre de ce projet,

DE DIRE que les crédits seront inscrits dans la décision modificative n° 6 au budget de la commune de l'exercice 2018,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,



Dossier présenté par M. Philippe CHEVREL, adjoint au Maire,

Délibération n° 2018/116-10

Retrait du groupement de commandes de fourniture d'électricité porté par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) et du groupement de commandes d'énergie (gaz) porté par le SDE 22 et adhésion au groupement de commandes de fourniture d'énergie créé par le SDE 35.

Contexte local :

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE 35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE 35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Afin de permettre à la commune de Saint-Méen-le-Grand d'adhérer au nouveau groupement de commandes Énergie créé par le SDE 35, elle doit se retirer du groupement de commandes électricité coordonné par le SDE 35 et du groupement de commandes d'énergie coordonné par le SDE 22, à l'issue des marchés en cours ou attribués.

Le comité syndical du SDE 35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE 35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.

L'exécution des marchés est assurée par la commune de Saint-Méen-le-Grand.

Contexte réglementaire :

VU la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

VU le Code des marchés publics et notamment son article 8,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N° 20181016_COM_06 prise par le comité syndical du SDE 35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,

VU la convention constitutive du groupement de commandes d'énergie du SDE 35 annexée à la présente délibération,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de Saint-Méen-le-Grand d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le retrait de la commune de Saint-Méen-le-Grand du groupement de commandes de fourniture d'électricité coordonné par le SDE 35 à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
- **D'AUTORISER** le retrait de la commune de Saint-Méen-le-Grand du groupement de commandes de fourniture d'énergie (gaz) coordonné par le SDE 22 à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
- **D'AUTORISER** l'adhésion de la commune de Saint-Méen-le-Grand au groupement de commandes de fourniture d'énergie créé par le SDE 35 ;
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;



- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Méen-le-Grand.

Dossier complémentaire inscrit lors de la séance du lundi 17 décembre 2018.

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2018/117-11

Décision modificative n° 6 au budget de la commune de l'exercice 2018 et versement subvention complémentaire pour le Téléthon 2018.

VU l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU la délibération n°2018-27-12 du 26 mars 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune,

VU la délibération n° 2018-40-10 du 2 mai 2018 approuvant la décision modificative n°1 au budget de la commune de l'exercice 2018,

VU la délibération n° 2018-58-13 du 25 juin 2018 approuvant la décision modificative n°2 au budget de la commune de l'exercice 2018,

VU la délibération n° 2018-72-8 du 13 septembre 2018 approuvant la décision modificative n°3 au budget de la commune de l'exercice 2018,

VU la délibération n° 2018-92-13 du 15 octobre 2018 approuvant la décision modificative n°4 au budget de la commune de l'exercice 2018,

VU la délibération n° 2018-104-11 du 3 décembre 2018 approuvant la décision modificative n°5 au budget de la commune de l'exercice 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité de réajuster, compléter et inscrire certains crédits au budget de la commune pour l'exercice 2018,

VU le projet de décision modificative n°6 au budget de la commune de l'exercice 2018 présenté,

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

DE MODIFIER le budget de la commune de l'exercice 2018 par décision modificative n°6 comme annexée à la présente,

DE VERSER une subvention complémentaire à l'AFM TÉLÉTHON d'un montant de **180 €** pour l'année 2018 (actions menées par les jeunes au service de la maison des jeunes : réalisation chocolats),

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES.

**Bon pour affichage et site Internet
Le Maire, Pierre GUITTON**

